



# Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 8. mars 2021  
N° d'affaire : 2020.STA.1447

## **Grand Conseil ; coûts supplémentaires pour la session de printemps 2021, autorisation de dépenses. Crédit d'engagement 2021 Crédit d'objet et crédit supplémentaire**

### **1. Objet**

En raison de la situation particulière liée à la crise du coronavirus, le Bureau du Grand Conseil a décidé le 26 novembre 2020 d'organiser également la session de printemps en dehors des murs de l'Hôtel du gouvernement. Il a en outre autorisé la présidence du Grand Conseil à prendre une décision de principe concernant le lieu et le cadre dans lequel serait organisée la session de printemps. La présidence a ensuite pris cette décision au 29 janvier 2021.

Les dépenses à approuver, d'un montant estimé à 700 000 francs, serviront à financer les coûts supplémentaires de la session de printemps externe du Grand Conseil.

Les moyens supplémentaires nécessaires pour la session de printemps entraîneront probablement un nouveau dépassement du solde inscrit au budget 2021 du compte spécial du Grand Conseil.

Partant, un crédit supplémentaire d'un montant de 700 000 francs est demandé pour la présente session.

### **2. Bases légales**

- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 36 et suivants
- Loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21), article 89
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), articles 136 et suivants
- Règlement du Grand Conseil du 4 juin 2013 (RGC ; RSB 151.211), articles 118 et suivants

### **3. Nature et qualification juridique de la dépense**

Dépense unique et nouvelle (art. 46 et 48, al. 1, lit. a LFP)

### **4. Montants déterminants**

#### Autorisation de dépenses :

|                  |                          |         |
|------------------|--------------------------|---------|
| Crédit d'objet : | Montant TVA comprise CHF | 700 000 |
|------------------|--------------------------|---------|

Crédit supplémentaire

|                   |             |            |
|-------------------|-------------|------------|
| Crédit budgétaire | Montant CHF | 10 605 913 |
|-------------------|-------------|------------|

|                                                     |                    |                |
|-----------------------------------------------------|--------------------|----------------|
| <b>Crédit supplémentaire session de printemps :</b> | <b>Montant CHF</b> | <b>700 000</b> |
|-----------------------------------------------------|--------------------|----------------|

Les coûts supplémentaires estimés pour l'organisation de la session externe sur le site de BERNEXPO sont les suivants :

| Désignation                                                    | Montant en CHF |
|----------------------------------------------------------------|----------------|
| Location de la salle des fêtes BERNEXPO                        | 165 000        |
| Equipements techniques / frais de tiers / coûts fixes BERNEXPO | 230 000        |
| Charges de personnel externe BERNEXPO                          | 240 000        |
| Frais accessoires pour l'infrastructure BERNEXPO               | 30 000         |
| Différents frais accessoires BERNEXPO                          | 15 000         |
| Imprévus                                                       | <u>20 000</u>  |
| <b>Total</b>                                                   | <b>700 000</b> |

## 5. Nature du crédit / compte / groupe de produits / exercice comptable

Crédit d'engagement (art. 50 LFP) sous forme de crédit d'objet (art. 52 LFP) et crédit supplémentaire (art. 123 RGC)

Compte de résultats

Unité comptable / domaine fonctionnel : Autorités / Grand Conseil

Compte : 313000 Prestations de services de tiers

Objet : Maîtrise du COVID-19

Exercice comptable : 2021

Les moyens nécessaires ne figurent pas au budget 2021. Les coûts supplémentaires ne pouvant vraisemblablement pas être compensés, ils rendent nécessaire un crédit supplémentaire d'un montant estimé à 700 000 francs.

## 6. Motifs

En raison de la situation particulière liée à la crise du coronavirus, le Bureau du Grand Conseil a décidé le 26 novembre 2020 d'organiser également la session de printemps en dehors des murs de l'Hôtel du gouvernement, pour que les distances entre les personnes présentes puissent être respectées.

D'autres options ont été étudiées durant les travaux préparatoires (protections en plexiglas ou retour dans la salle du Grand Conseil p. ex.), lesquelles ont été jugées insuffisantes et/ou trop dispendieuses. De plus, la salle du Grand Conseil n'a pas la capacité suffisante pour permettre le maintien

des distances. Il a aussi été question de permettre à d'autres personnes intéressées d'utiliser les équipements installés dans ce contexte : le parlement communal de la Ville de Berne tiendra deux séances en parallèle.

La session se déroulera à Berne, sur le site de BERNEXPO. Les séances plénières du Grand Conseil s'y tiendront dans la salle des fêtes, alors que les réunions des groupes et les séances des commissions auront lieu à l'Hôtel du gouvernement, sur le site de la caserne de Berne et dans la salle des fêtes de BERNEXPO.

Vu qu'il était impossible de prévoir les sommes supplémentaires nécessaires pour la session externe de printemps 2021, il faut s'attendre à ce que le solde du budget du compte spécial du Grand Conseil dépasse le montant accordé. En vertu de l'article 123 RGC, un crédit supplémentaire doit être demandé au Grand Conseil dès qu'un dépassement se profile.

Le crédit supplémentaire représente pour le compte de résultats une charge supplémentaire estimée à 700 000 francs.

Berne, le 8 mars 2021

**Au nom du Grand Conseil**



Stefan Costa  
Président

Patrick Trees  
Secrétaire général